



RAPPORT DU PRÉSIDENT **Assemblée plénière 2018 de la CECC**

Chers frères évêques, distingués invités et membres du personnel de la CECC,

C'est un plaisir pour moi d'être avec vous tous aujourd'hui.

Introduction

C'est cette année le 75^e anniversaire de notre Conférence épiscopale, constituée comme organisme permanent en 1943, qui s'appelait alors Conférence catholique canadienne. Bien des choses ont changé depuis ce temps, et pas seulement le nom de la Conférence. Cependant, tout comme l'auteur de l'Écclésiaste nous rappelle qu'*il n'y a rien de nouveau sous le soleil*¹, nous entendons dans nos délibérations actuelles des échos de ce qui préoccupait aussi les évêques du Canada il y a 75 ans. En commençant cette semaine de discernement et de prière, unis dans notre ministère commun en tant qu'évêques, nous ferons bien de réfléchir à ces préoccupations – perpétuelles ou nouvelles – pour évaluer les leçons et les réalisations de l'année écoulée et pour nous préparer à tracer les voies de l'avenir.

1. Les familles et les jeunes

L'évangélisation et la catéchèse des familles et des jeunes était déjà une priorité de la Conférence en 1943, lorsque d'abondantes discussions ont été consacrées à la participation des jeunes catholiques à des organismes tels que l'Action catholique et les scouts ainsi qu'aux questions plus larges de l'éducation catholique, y compris l'instruction morale et religieuse et ce qu'on appelait alors « l'éducation sexuelle ». Nous remarquons aujourd'hui que beaucoup de ces questions sont toujours présentes. Bien des jeunes, par exemple, trouvent leurs liens avec l'Église dans de nouveaux mouvements; nous remarquons aussi que le sécularisme et l'évolution des attitudes de la société canadienne au sujet de la morale sexuelle continuent de nous rappeler que nous devons chérir les occasions que nous avons d'enseigner la foi aux jeunes générations et de les guider, de façon structurée ou informelle, dans la culture des vertus.

La Conférence continue de chercher de nouveaux moyens plus efficaces d'aider les évêques à intéresser et à accompagner les familles et les jeunes. En collaboration avec l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF), la *Semaine nationale pour la vie et la famille* a été et continue d'être chaque année un moyen d'offrir une nourriture spirituelle aux familles aux prises avec les difficultés de notre époque.

¹ Ecclésiaste 1, 9.



Pendant l'année écoulée, la Conférence a réitéré de diverses façons la doctrine de l'Église sur le mariage en soulignant la dimension porteuse de vie et unitive de l'amour conjugal, soit à l'occasion de l'anniversaire d'*Humanae vitae* avec la déclaration publiée par la Commission pour la doctrine en collaboration avec l'OCVF, soit avec les émissions web sur l'exhortation apostolique post-synodale *Amoris laetitia* produite par la Commission pour l'évangélisation et la catéchèse en collaboration avec l'OCVF.

En tant qu'évêques, nous pouvons toujours en apprendre au sujet des difficultés et des possibilités qui se présentent aux familles et aux jeunes. Trois évêques délégués sont revenus récemment de la *Rencontre mondiale des familles*, et quatre autres (en compagnie de deux jeunes) s'en iront bientôt au *Synode sur les jeunes, la foi et le discernement vocationnel*. Leur participation à ces activités nourrit la vie de la Conférence et nous apportera d'importantes idées nouvelles, tout comme le témoignage, plus tard cette semaine, de certains de nos frères évêques qui ont appliqué la démarche pastorale d'*Amoris laetitia* dans leurs diocèses est de nature à nous inspirer tous.

En réfléchissant à la famille et à la jeunesse, nous pouvons parfois oublier le fait qu'une fraction croissante de la population dans beaucoup de nos diocèses et de nos éparchies est formée de nouveaux venus au Canada (en plus des immigrants bien établis). L'expérience de l'Église maronite au Canada nous offre un point de vue unique sur la question de savoir comment une communauté d'immigrants catholiques s'intègre à société séculière canadienne et sur les défis qui se présentent aux jeunes générations pour l'avenir. Sa Béatitude M. le cardinal Raï, patriarche maronite d'Antioche, a gracieusement accepté notre invitation à nous adresser la parole cette semaine au sujet des défis qui se posent à l'Église maronite du Canada, et particulièrement aux familles et aux jeunes. Son exposé est pour nous une invitation à réfléchir de façon plus générale à ce que nous pouvons faire pour mieux servir nos fidèles, avec peut-être un souci spécial de ceux qui viennent de pays déstabilisés et sous-développés, sachant que la foi de la prochaine génération dépend du bon soin que nous prenons de ceux qui nous sont confiés maintenant.

2. Soins palliatifs

Le besoin de soins palliatifs de qualité est un problème au Canada depuis quelque temps, mais il est devenu particulièrement urgent en 2015 avec la légalisation du suicide assisté par un médecin et de l'euthanasie, également désignés par l'appellation trompeuse d'« aide médicale à mourir » (AMM). Vous pourriez être surpris d'apprendre qu'il y a 75 ans, les évêques en séance plénière ont discuté et condamné la pratique de l'euthanasie en réponse à une motion présentée par Mgr William Duke, alors archevêque de Vancouver. Il est peut-être ironique que le chemin vers la légalisation de l'euthanasie ait également commencé à Vancouver par une contestation d'un citoyen de cette ville devant la Cour suprême.



L'intérêt de la Conférence dans la promotion des soins palliatifs s'inscrit dans la tradition de l'Église de défense de la vie de la conception à la mort naturelle, et s'inscrit aussi dans ses contributions uniques et fondamentales aux soins de santé au Canada, qui remontent à la Nouvelle-France. Le fait que les soins de santé et les soins palliatifs sont complémentaires et inséparables peut être illustré par Mère Élisabeth Bruyère, que le pape François a déclaré vénérable en avril dernier. Elle a été la fondatrice du premier hôpital d'Ottawa, et son souvenir est perpétué par la principale unité de soins palliatifs d'Ottawa à l'Hôpital Élisabeth Bruyère.

Comme nous sommes conscients du besoin de promouvoir, d'améliorer et d'élargir les soins palliatifs dans toutes les provinces, notre Conférence a constitué un groupe de travail incluant plusieurs partenaires communautaires importants : c'est le groupe de travail sur les soins palliatifs de la CECC. Nous en entendrons davantage demain matin sur les activités du groupe de travail dans une série de présentations spéciales, et particulièrement sur les efforts en cours pour produire des ressources éducatives pour les paroisses.

3. Interventions sur des questions de lois et de politiques d'intérêt public

Il y a de nombreux exemples de la participation vigoureuse de la CECC à la société civile au cours de son histoire, depuis la position qu'elle a adoptée contre le gouvernement il y a 75 ans en défendant la réunion des nouveaux immigrants avec leurs familles (il s'agissait alors surtout de Chinois) à la célébration l'an dernier du 150^e anniversaire de la Confédération dans une lettre aux fidèles catholiques et à la mémorable consécration du Canada à Notre-Dame. La sagesse de l'Écriture nous enseigne qu'il n'y aura jamais une époque où nous ne serons pas appelés, en tant qu'évêques, à défendre la justice et le droit et à promouvoir une société plus humaine dans laquelle Dieu peut être connu, adoré et aimé. La dernière année n'a pas fait exception :

- Nous nous sommes réunis dans une coalition interreligieuse pour protester contre les nouveaux critères imposés par le gouvernement fédéral aux candidats au programme Emplois d'été Canada, qui exigent que les candidats attestent leur appui au « droit » à l'avortement pour pouvoir faire une demande de financement. Nous avons demandé au premier ministre d'annuler cette exigence, qui est une violation de la *Charte*.
- Nous sommes intervenus devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-51, qui aurait supprimé une disposition du *Code criminel* du Canada qui protège le droit des Canadiens de rendre un culte sans être dérangés. Là encore, nous avons collaboré avec une coalition interreligieuse, et le gouvernement a finalement accepté de modifier la mesure législative proposée.
- Nous étions intervenus auparavant dans l'affaire de la *Trinity Western University* au sujet de l'exigence d'un engagement communautaire à l'école de droit projetée par l'université. Cette année, la Cour suprême a rendu une décision contre Trinity Western, et nous avons publié une déclaration publique exprimant notre déception au sujet du verdict, qui impose des limites à la liberté de religion et d'expression.



- Nous avons également publié des déclarations sur divers sujets d'intérêt public, y compris sur le 30^e anniversaire de l'arrêt *Morgentaler*, qui a aboli la loi sur l'avortement au Canada, une déclaration sur la légalisation du cannabis-marihuana à des fins récréatives, et bientôt une déclaration de notre Commission pour la justice et la paix sur le droit à une eau potable et sûre.

4. Peuples autochtones

La relation de l'Église avec les peuples autochtones du Canada est un souci des évêques du Canada depuis toujours. Lors de la réunion fondatrice de notre Conférence il y a 75 ans, nos prédécesseurs ont « condamné » une proposition du gouvernement visant à restreindre le droit des Autochtones catholiques aux hôpitaux en disant qu'ils devraient avoir « le droit de choisir leur hôpital comme ils ont le privilège de choisir l'école qu'ils veulent fréquenter. » Ces dernières années, grâce à la *Commission de Vérité et Réconciliation* et à ses appels à l'action, les peuples autochtones sont devenus une préoccupation nationale et une priorité renouvelée pour tous les membres de l'Église au Canada. Pendant la dernière année, j'ai publié une courte lettre aux Autochtones catholiques dans laquelle j'ai réitéré l'engagement des évêques du Canada à une relation renouvelée fondée sur des activités de réconciliation importantes à l'échelon local. Dans le cadre de cette réconciliation, nous avons tenu huit cercles d'écoute dans tout le pays pendant l'année écoulée. Ces séances ont vraiment été un moment de grâce et ont donné une image plus claire des espoirs, des joies et des douleurs des peuples autochtones des diverses régions du Canada.

Cette année 2018 est aussi le 20^e anniversaire du Conseil autochtone catholique du Canada, qui nous est utile et continue d'être un organisme consultatif important pour notre Conférence. Comme suite à une résolution adoptée à l'Assemblée plénière de l'année dernière, le Conseil a fait l'objet d'une réorganisation majeure. En plus d'avoir un mandat plus large et un nouveau nom anglais correspondant à la pratique actuelle qui utilise le terme « Indigenous », le Conseil inclut maintenant un plus grand nombre d'Autochtones catholiques pour mieux exprimer la diversité culturelle et linguistique des Autochtones qui existe dans l'ensemble de notre pays, et le nombre d'évêques a aussi été accru pour assurer une relation plus étroite avec la Conférence. Pendant la semaine, nous entendrons parler du Conseil autochtone, et nous aurons aussi le temps de discuter l'importance de la mission de l'Église auprès des peuples autochtones et avec eux.

5. Charité et développement international

La mission de charité de l'Église est au cœur de la doctrine sociale de l'Église². Cette mission a été manifestée par les évêques du Canada parce qu'ils se préoccupent des plus petits d'entre nos sœurs et de nos frères dans notre propre pays et au moyen d'une aide au développement international. Il y a 75 ans, notre Conférence se préoccupait surtout des

² Pape Benoît XVI, *Caritas in Veritate* n° 2.



problèmes sociaux causés par la Deuxième Guerre mondiale au pays et à l'étranger. En 1967, les évêques du Canada ont fondé Développement et Paix pour aider les pauvres dans le monde entier. L'année dernière, nous avons célébré le 50^e anniversaire de cet organisme. Afin de renforcer la mission de charité dans la vérité de l'organisme, la Conférence a collaboré avec Développement et Paix tout au long de l'année dans un examen commun approfondi de tous les partenaires de l'organisme à l'étranger. Cet examen commun est en cours, et ses résultats seront communiqués à tous les évêques lorsqu'il sera terminé. En attendant, nous aurons du temps cette semaine pour discuter plus en profondeur l'importance de l'œuvre de développement international et de la mission de Développement et Paix.

6. La protection des personnes mineures et l'état de l'Église aujourd'hui

Cette semaine, dans un esprit de prière pour les victimes d'abus sexuels, incluant une messe votive célébrée jeudi pour la guérison et le pardon des péchés, nous recevrons des nouvelles sur les lignes directrices amplifiées qui seront publiées plus tard pour nous aider à l'échelle locale dans nos efforts pour prévenir les abus sexuels, pour répondre aux plaintes et pour promouvoir la guérison des victimes. Intitulé *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels : Appel aux fidèles catholiques du Canada pour la guérison, la réconciliation et la transformation*, cet ouvrage de référence était en préparation depuis 2011, lorsque le Comité *ad hoc* de la CECC sur la protection des personnes mineures a été constitué. Le produit final est le résultat d'un travail immense, de vastes consultations, d'un examen de conscience attentif et de recherches à jour. Bien que nous puissions trouver une consolation en sachant que cet ouvrage de référence vital sera public d'ici peu, nous éprouvons en même temps de la honte devant les révélations récentes concernant les péchés de commission et d'omission commis par certains de nos frères dans l'épiscopat. Le rapport du grand jury de la Pennsylvanie, publié le mois dernier, était choquant, non seulement à cause des récits horribles d'abus perpétrés contre tant des plus petits du Christ, mais à cause de la culture du secret, du privilège clérical et du souci mal placé pour l'image publique de l'Église au détriment du bien-être de ceux que le Christ nous commande de protéger. Il ne semble pas que ces fautes soient commises uniquement dans les diocèses de Pennsylvanie ou aux États-Unis.

Le feu dévorant dans l'Église d'aujourd'hui peut sembler hors de notre contrôle, et, dans certains cas, il brûle ce qui nous est cher. Mais pendant qu'il brille avec éclat, il nettoie et purifie, et il jette ainsi de la lumière sur ce qui était caché dans les ténèbres jusqu'à maintenant. Dans le tumulte causé par ce feu infernal, nous vivons peut-être ce que l'auteur de la lettre aux Hébreux a compris quand il a écrit que *notre Dieu est un feu dévorant*³. Car si Dieu a choisi ce temps pour purifier son Église, nous devons reconnaître avec le prophète Malachie qu'*il est comme le feu du fondeur [...] et il purifiera les descendants de Lévi [...] . . . ainsi pourront-ils, aux yeux du Seigneur, présenter l'offrande en toute justice*⁴.

³ Hébreux 12, 29.

⁴ Malachie 3, 2-3.



Quand il y a du feu, notre premier réflexe est souvent d'essayer de l'éteindre pour prévenir des dommages. Dans le cas présent, toutefois, nous avons peut-être besoin de laisser ce feu continuer de brûler. Saint Paul nous dit qu'il est préférable de démasquer les œuvres des ténèbres et de les amener à la lumière⁵.

Tous les membres du Corps du Christ ont la charge de construire l'Église. Toutefois, comme nous le dit saint Paul, *l'ouvrage de chacun sera mis en pleine lumière [...] Car cette révélation se fera par le feu, et c'est le feu qui permettra d'apprécier la qualité de l'ouvrage de chacun*⁶. L'œuvre de construction de l'édifice sacré est maintenant mise à l'épreuve, et ce qui a été posé sur une autre fondation que Jésus-Christ sera à juste titre trouvé en défaut et devra être reconstruit.

La promulgation du document intitulé *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels* sera une étape marquante et un progrès nécessaire à notre mission de pasteurs. Ce document n'est pourtant pas le point d'arrivée; il ne veut pas dire que notre travail en ce domaine est terminé ni que nous ne discernons pas d'autres mesures à prendre. Comme nous l'avons vu dans les récents événements, de nouvelles préoccupations nécessiteront une attention constante et une action déterminée. Nous entendrons cette semaine des témoignages concernant les abus sexuels. Nous en avons appris beaucoup dans l'expérience des abus sexuels au Canada, mais notre travail de protection des personnes mineures n'est pas terminé.

En tant que disciples missionnaires et successeurs des Apôtres, responsables du troupeau du Christ, nous devons accompagner ceux de nos fidèles qui sont blessés. Nous devons aussi accompagner ceux qui sont scandalisés et découragés. Et nous devons, sans défaillir, défendre la vérité, qui seule peut nous rendre libres⁷.

Tout comme les disciples se sont trouvés pris dans une tempête et comme leur barque a été inondée par les vagues (Marc 4, 37-41), parfois, au cours de l'histoire, toute la Barque de Pierre est secouée par une forte tempête. C'est certainement l'impression que cela nous donne actuellement. C'est pourquoi nous devons prier pour le Saint-Père, qui a la charge de piloter l'Église sur cette mer orageuse. Prions pour que le Christ le remplisse d'audace et d'assurance pendant qu'il discerne avec nous et tous les fidèles du Christ comment tracer la ligne de conduite nécessaire. Nous avons envoyé au Saint-Père un message qui lui assure nos prières et notre solidarité, et nous continuerons de nous joindre à lui dans la prière et dans l'action pour les victimes d'abus sexuels.

⁵ Cf. Éphésiens 5, 11-13 : *Ne prenez aucune part aux activités des ténèbres, elles ne produisent rien de bon; démasquez-les plutôt. Ce que ces gens-là font en cachette, on a honte même d'en parler. Mais tout ce qui est démasqué est rendu manifeste par la lumière.*

⁶ 1 Corinthiens 3, 13.

⁷ Cf. Jean 8, 32.



Conclusion

Pour conclure, invoquons le Saint-Esprit, qui est la source de notre ministère épiscopal et de notre mission⁸. Nous venons de prier le *Veni Creator Spiritus*. Dans les jours à venir, et aussi quand nous retournerons vers nos fidèles, nous aurons besoin de créativité et, comme l'hymne le dit, du « feu » qui est le Saint-Esprit⁹, et qui ne doit pas être éteint¹⁰.

Je donne à chacun de vous, mes frères évêques, l'assurance de mes prières. Je vous demande de prier pour moi et de prier les uns pour les autres, pendant toute la semaine et en tout temps. Je le demande à nos invités, y compris nos sœurs et frères dans le Christ, ainsi qu'à ceux d'autres confessions qui peuvent être présents : priez pour nous, pour que nous demeurions fidèles au ministère qui nous est confié par le Christ, pour que nous soyons de saints pasteurs des brebis confiées à nos soins, aussi bien dans les décisions que nous prendrons cette semaine que dans les mesures prises ensuite quand nous retournerons dans nos diocèses et nos éparchies.

Merci.

⁸ *Christus Dominus*, n° 2. « Les évêques, eux aussi, établis par le Saint-Esprit, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs des âmes [...] Aussi, par l'Esprit Saint qui leur a été donné, les évêques ont-ils été constitués de vrais et authentiques maîtres de la foi, pontifes et pasteurs. »

⁹ Deuxième strophe de l'hymne *Veni Creator Spiritus* : « *Qui diceris Paraclitus, donum Dei altissimi, fons vivus, ignis, caritas, et spiritalis unctio.* »

¹⁰ Cf. 1 Thessaloniens 5, 19.